

Accueil de loisirs

2024-2025



L'accueil de loisirs pour aider à grandir tout en s'amusant

L'accueil de loisirs (ALSH) du PLM Sanquer est un espace de loisirs pour les enfants de 3 à 14 ans. Nous accueillons tous les enfants et proposons des aménagements pour ceux qui ont des besoins spécifiques (handicap par exemple). L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux du patronage ou dans les locaux du groupe scolaire Sanquer-République.

4 Groupes

3-4 ans

5-6 ans

7-9 ans

9-12 ans

Capacité d'accueil

40 enfants de moins de 6 ans

60 enfants de plus de 6 ans

L'accueil de loisirs est avant tout un lieu où l'on s'amuse, où l'on découvre de nouvelles activités et où l'on apprend à vivre ensemble au rythme de chacun.

L'équipe de professionnels qui encadre ces temps de loisirs, défend l'idée que l'accueil de loisirs doit rester un espace de plaisirs et de libertés. En fonction des besoins et du rythme des enfants, les professionnels proposent un panel d'activités. Le programme valorise le développement des compétences relationnelles, physiques et intellectuelles de l'enfant afin de participer à son bien-être, son développement et lui permettre de vivre pendant ses temps de loisirs, des moments forts de découvertes. Les enfants sont incités à participer mais ils gardent la possibilité de ne pas pratiquer l'activité proposée et de choisir de rêver, jouer librement, créer...

Les animateurs ont pour objectif d'accompagner les enfants à devenir des citoyens acteurs de leurs loisirs et de les accompagner dans leur construction personnelle.

Trousseau

Nous vous conseillons de prévoir une tenue pratique, confortable, qui ne craint pas les salissures. En fonction des saisons, vous pouvez compléter l'équipement dans un petit sac à dos au nom de l'enfant par une gourde, une casquette, de la crème solaire, des bottes... Pour les enfants de moins de 6 ans, merci de prévoir un sac avec des affaires de rechanges et un « doudou » si nécessaire.

Les programmes d'activités sont affichés dans nos locaux et mis en ligne sur plmsanquer.org et sur la page Facebook : [plmsanquer](https://www.facebook.com/plmsanquer)



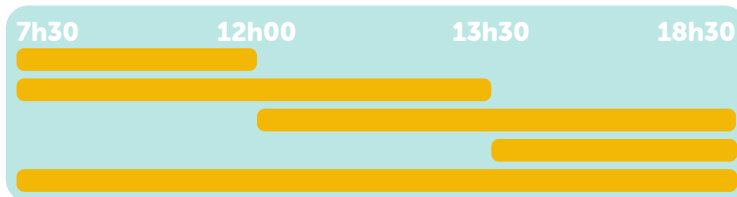


Les horaires

L'ALSH est ouvert le mercredi en période scolaire et du lundi au vendredi en période de vacances.

L'amplitude horaire d'ouverture est de 7h30 à 18h30.

Les différents créneaux possible



Départs et arrivées

5 à 12 ans : au patronage

3 à 4 ans : à l'école Sanquer. Les départs après le repas se font depuis le patronage.

Déroulé de la journée

- 7h30 → 9h15 : Accueil échelonné
- 9h15 → 12h00 : Temps d'activités
- 12h00 → 13h30 : Repas
- 13h30 → 17h30 : Temps d'activités
- 17h30 → 18h30 : Départ échelonné

Nous vous demandons d'accompagner votre enfant jusqu'à la salle d'activité et de le confier à un animateur. Afin de répondre aux contraintes réglementaires et nous permettre de maintenir une qualité pédagogique dans les animations proposées, nous vous demandons de **respecter scrupuleusement ces horaires. Nous ne serons pas en mesure de répondre aux demandes de départ ou d'arrivée en cours de journée.**



Les réservations et annulations

Toutes les demandes s'effectuent via le **portail famille** : pilsanquer.connecthys.com, par mail à contact@plmsanquer.org ou par **formulaire directement au secrétariat**.

Un mail de validation, ou d'inscription sur liste d'attente, vous sera systématiquement envoyé à la suite du traitement de votre demande.



Portail famille :
pilsanquer.connecthys.com

Les demandes inscriptions et d'annulation doivent être effectuées 8 jours avant la venue de l'enfant. Les inscriptions sont possibles à la journée, à la demi-journée et au repas uniquement (repas seul seulement pour les enfants scolarisés à l'école Sanquer-République).



Facturation

Toutes les réservations, ainsi que les annulations effectuées après le délai de prévenance de 8 jours seront facturées en fonction de votre quotient familial. Seules les annulations de dernières minutes pour raison médicale, ou autre, seront déduites, si un justificatif est transmis avant la fin du mois en cours.

Les factures sont transmises par mail, les lettres de rappel sont facturées. Les règlements peuvent s'effectuer par prélèvement, virements, chèques, carte bancaire, espèces ou chèques vacances.